L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 17 JUILLET 1872.

45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI MATIN, 17 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 10 heures et demie,—les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située Nos 44 et 46 rue Baronne, et connue sous le nom de "Atlantic Beer Garden."

Par G. Lonsmeet, au No 40 de la rue de Chartres.—Vente sans réserve de vêtements fins, chaussures et chapeaux.

Par Hoffman, Marks & Co. au No 28 de la rue Chartres.—Marchandises sèches, Lingerie, "notions" et articles de fantaisie.

Par O. Valeton, sur la levée, en face de la rue de l'Hôpital—Limons.

Par D. E. Morphy, sur la levée, au pied de la rue Lafayette.—Avoine.

ATTENTION !

Le Shérif procédera aujourd'hui à 10 heures 1/2 a. m. sur les lieux à l'adjudication des meubles, installations et effets qui se trouvent dans la maison connue sous le nom de "Atlantic Beer Saloon" située, No 44 & 46, rue Baronne, Premier District.

Avoine. Avoine.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

LA LISTE DE FUSION.

Malgré les dénonciations hypocrites et intéressées des organes de Warmoth, la liste de fusion présentée par le comité démocrate et le comité de la réforme, est accueillie dans les campagnes avec des marques de faveur et d'enthousiasme qu'elle a été en ville.

La politique de conciliation et d'union entre tous les hommes de bien, réalisée par cet accord des deux comités, est la politique recommandée de tout temps par l'Abeille, c'est la politique qui satisfait les vœux des masses étrangères aux intrigues et aux coteries.

Rappelons en quelques mots, l'historique de ces nominations.

Le parti de la réforme avait convoqué sa convention pour le 20 avril. Le comité central démocratique, dans le but de faciliter une entente entre les deux organisations, convoqua la Convention démocratique pour le 18 du même mois. Mais, peu de temps après, les réformistes ne voulant pas leur organisation assez avancée et désirant attendre l'issue de la Convention de Cincinnati, renvoyèrent leur convention au 5 juin. Lorsque la Convention démocratique s'assembla le 18 avril, on fit valoir, pour ajourner les nominations, la nécessité de s'entendre avec les réformistes.

C'était de la part de quelques hommes vendus au gouverneur Warmoth par un pacte secret, un faux prétexte. Si la Convention démocratique eût fait, au 18 avril, des nominations dans le sens des réformes, il est certain qu'elles eussent été acceptées par le comité de la réforme, et il est probable que celui-ci eût renoncé à réunir une Convention réformiste.

Ces mêmes hommes qui, en avril, ont fait renvoyer les nominations en juin, sous prétexte d'une entente avec les réformistes, sont ceux qui, en juin, ont cherché à faire échouer l'accord entre les deux Conventions et qui ont fait tout leur possible pour faire dissoudre la Convention en désordre. Ils n'ont pas réussi, néanmoins, à empêcher des nominations d'être faites, mais, malheureusement, ces nominations faites à la dernière heure, n'ont pas été acceptées par la Convention réformiste, pour les motifs que nous avons exposés à l'époque.

Depuis cette rupture que nous avons signalée, considérée comme momentanée, nous n'avons cessé d'espérer une conciliation entre les démocrates et les réformistes, et le sentiment général, en ville comme dans les campagnes, s'est prononcé en faveur de l'union que nous recommandions.

Les Warmothistes, s'imaginant que la division entre les démocrates et les réformistes était définitive, se sont mis à l'œuvre pour gagner des adhérents à leur parti décoré du nom pompeux de libéral. A force de mensonges et de promesses, ils ont réussi à obtenir l'adhésion de citoyens qui ne savaient plus de quel côté se ranger, parce qu'ils croyaient à une scission profonde entre les démocrates et les réformistes et à une désorganisation complète du parti démocrate.

L'adresse énergique du Comité central démocrate et la publication de la liste et du programme de fusion sont venues changer la situation politique d'un jour à l'autre. Tous les citoyens bien intentionnés se prononcent en faveur de la fusion et reviennent à leur organisation. Chacun sait, maintenant, où est la véritable voie du salut et de l'affranchissement. Les doutes se sont dissipés.

L'effet de la liste de fusion a été aussi grand qu'inattendu. C'est en vain que les libéraux, revenus de leur stupeur, essayent de rallier les recrues qu'ils avaient faites. Les illusions se sont évanouies et ceux qui s'étaient rangés sous la bannière de Warmoth par des séductions quelconques, depuis quatre ans, se sont rattachés à sa fortune et qui dépendent de lui, et quelques ambitieux qu'il a leurrés des plus belles promesses et qui les a adroitement brûlé leurs vaisseaux.

Il est curieux de voir les journaux warmothistes qui avaient tourné en ridicule les nominations faites par la convention démocratique en juin, prendre, aujourd'hui, la défense des deux candidats remplacés, MM. Jumel et Boarman. Il oublie que ces deux candidats ont antérieurement retiré de leurs noms et ces derniers droits des comités sont [illegible] de la part de feuilles qui savent parfaitement [illegible] quand il s'agit de soutenir les intérêts de leur petite coterie.

[illegible] aux démocrates et aux réformistes, puisqu'ils sont les plus nombreux et qu'ils peuvent contrôler la convention. C'est là le comble de l'hypocrisie, nous savons trop, par expérience, comment M. Warmoth s'y prend pour pousser ses conventions et pour en donner le contrôle à ses créatures.

Les conventions qui se sont réunies en juin représentaient tous les démocrates et les réformistes de l'Etat. Les deux comités qui ont composé la liste de fusion représentent les deux conventions. Ensuite, les constituants de ces conventions. Les motifs qui ont dicté la liste des comités sont parfaitement connus par les électeurs, et le désappointement causé dans le camp warmothiste ne doit pas préoccuper un seul instant la population.

Les candidats présentés au peuple sont honorables et les feuilles warmothistes savent quelles objections présenter contre eux. Laissons-les donc s'épuiser en vains efforts.

La liste de fusion, ratifiée en ville par un immense meeting, le sera dans toutes les paroisses, à l'exception peut-être de celles acquises à la cause de Warmoth par le pacte mystérieux. M. Le Bère, [illegible] du Comité central démocratique [illegible] de tous les points de l'Etat les nouvelles les plus satisfaisantes, les [illegible] les moins équivoques. La confiance est rentrée dans les cœurs et le feu de l'enthousiasme ira se propageant dans toutes les parties de l'Etat.

BATON-ROUGE ET LE CHEMIN DE GROSSE-TÊTE.—Le beau steamer "Lessie Taylor" partira tous les lundis et vendredis d'ici, et de Baton-Rouge, tous les mardis et samedis, à la jonction du "Bart Able". Le Lessie Taylor est commandé par le capt. V. B. Barrange assisté de M. Allen Jumel, commis. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à MM. Sinnott & Adams, agents, Commerce Place, 11.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à pointe de chaînette. Elle se vend au No 158, de la rue du Canal.

LES TRANSATLANTIQUES.—Nous lisons dans le Journal du Havre :

Un grand paquebot à vapeur français, la France, appartenant à la Compagnie générale transatlantique, a paru ce matin sur notre rade.

Le grand transatlantique a donné dans les jetées vers 11 heures et demie, [illegible] avoir été [illegible] le bassin de l'Eure [illegible]

[illegible], en face de la tente de la Compagnie générale transatlantique. La France [illegible] de Saint-Nazaire et va être affecté au service de la ligne régulière entre le Havre et New-York.

On ne peut songer à acheter une machine à coudre sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 158 rue du Canal, chez M. S. Hedrick.

Revue des Journaux.

Le Picayune constate le désappointement des partisans de Grant, qui s'étaient imaginés que les Etats du Sud manifesteraient pour Greeley et Brown un enthousiasme tellement ardent, qu'ils pourraient y puiser un argument pour faire de nouveau appel aux passions et aux préjugés sectionnels du Nord. Le Sud accepte la candidature de Greeley comme une candidature signifiant la réconciliation du Nord et du Sud et son enthousiasme est trop modéré pour que l'on puisse transformer le philosophe au chapeau gris en porte-drapeau des anciens rebelles.

Le Times a passé l'océan et il rend visite à Versailles et à Berlin. Son appréciation du rôle de M. Thiers dans la question de l'armée laisse à désirer sous le rapport de la correction. Le véritable point du débat a été celui-ci : M. Thiers veut que le soldat reste cinq ans sous les drapeaux afin d'avoir une armée de vieux troupiers et il ne veut pas du service réellement obligatoire qui ne permettrait de garder les soldats citoyens qu'un temps très court au régiment, puisque tous les hommes valides y passeraient. Le système de M. Thiers est conforme à celui de l'Empire et de la monarchie de juillet. Il a déplu à l'extrême gauche et à l'extrême droite, mais il a rallié les centres représentant la bourgeoisie, qui sont bien aises de savoir que leurs fils pourront échapper au service militaire. La question de la gloire et de la revanche a pu être sousentendue dans le débat, mais elle n'a pas contrôlé la décision.

A Berlin, le Times s'occupe de la déconvenue subie par le général Sherman. Il attribue à une question d'uniforme le refus fait par l'empereur Guillaume de recevoir le général américain, mais cela n'explique pas la froideur témoignée par le général Von Moltke et le prince Frédéric Charles au visiteur. Le vrai motif du mauvais accueil fait à ce dernier a été indiqué ailleurs : c'est qu'on savait à Berlin que Sherman avait exprimé ses sympathies pour la France et qu'il avait été très cordialement accueilli à Versailles.

La République persiste à prétendre que la démocratie est morte. S'il en est ainsi, pourquoi commencer-t-il, chaque jour, plusieurs colonnes à essayer de le prouver. [illegible] tion n'a pas pu, dit-il, être accompli par la démocratie. Patience, il faut espérer que les luttes du scrutin ne pourront être manipulées en novembre 1872 comme elles l'ont été en novembre 1870.

Le National Republican revient sur l'affaire des citations de la Tribune, qualifiées d'inventions par le Times et admises aujourd'hui par la Tribune elle-même. Il dénonce un projet d'ordonnance de M. Shaw pour la perception des taxes arriérées de ville.

Le même journal prouve, par une argumentation sans réplique, que le parti démocrate, loin d'être mort, parait avoir englobé le parti républicain libéral national. Greeley est devenu le candidat démocrate comme Blair en 1868. Il ne reste aux républicains qui avaient adopté Greeley d'autre ressource que de revenir à leur parti ou de se faire démocrates. Notre confrère voit dans la nomination directe de Greeley comme candidat démocrate, une cause de faiblesse pour sa candidature; car, dit-il, les masses républicaines qui avaient voté pour lui comme candidat républicain, ne voudront plus le soutenir. Nous pourrions demander à notre confrère si la cause de Greeley n'aurait pas perdu plus de votes du côté des démocrates, qu'elle n'en perdra du côté des républicains, dans le cas où la politique passive eût été adoptée à Baltimore.

MAISON QUEYROUZE & BOIS.—Le nom de M. Léon Queyrouze est depuis trop longtemps connu en Louisiane pour que nous ayons besoin d'ajouter qu'il est synonime d'honneur et de probité commerciale. Son associé, M. Oscar Bois est connu par sa rondeur en affaires et il est également populaire auprès des nombreux acheteurs de la ville et de la campagne qui font habituellement leur approvisionnement de groceries, de produits de l'Ouest, de vins et de liqueurs aux "Magasins Bleus," qui forment l'encoignure de la rue Bienville et de la Vieille-Levée. Nous publions dans nos colonnes la carte de la maison Queyrouze & Bois et nous la signalons à l'attention du commerce.

VERMOUTH MARTINI SOLA.—M. U. Marinoni, rue de la Vieille-Levée, 69, vient de recevoir, par le navire Silenzio, et a à vendre 300 caisses du fameux Vermouth Martini Sola, qui est si recherché par tous pays, et que nous nous permettons de recommander aux amateurs comme un article dont ils seront amplement contents. M. Marinoni a également à vendre diverses pâtes d'Italie et des sirops de l'agliano. Voyez l'annonce.

Louisiane.

Correspondance de "l'Abeille."
Paroisse de Plaquemines, le 15 juillet 1872.

Le plus grand calme règne pour le moment dans les camps des différents partis. C'est probablement le calme qui précède l'orage; car, d'après ce que j'entends dire, les électeurs blancs, comme ceux de couleur, vont bientôt se mêler au mouvement électoral.

Le ticket démocrate-réformiste semble être très-favorablement accueilli; si l'élection se fait à bon escient, la victoire pourrait bien rester ici à ceux qui combattent contre le règne de la corruption et du pillage. Le peuple de cette paroisse, las de sortir de son apathie habituelle sur la chose publique, a besoin d'être fortement stimulé, et c'est en convoquant des assemblées qu'on arrivera à lui faire prendre une part active dans la lutte où nous nous trouvons maintenant engagés.

Greeley et Brown seront soutenus par les blancs, mais les noirs se grouperont sous le drapeau de Grant et de Wilson, quoi que l'on puisse faire.

Plusieurs citoyens se portent candidats à la place de représentants, ce sont : MM. Morand, Léonard, Mahoney et deux ou trois autres dont les noms m'échappent, tant ils sont obscurs; ce sont tous des républicains ou des radicaux. Les démocrates parlent de mettre le Dr. Wilkinson sur les rangs.

Après avoir complètement paralysé les travaux sur les habitations, les pluies ont enfin cessé; les habitants profitent du beau temps pour finir de travailler leurs cannes.

Le riz va bientôt arriver à maturité; la moisson commencera du 1er au 5 août sur plusieurs fermes, et probablement avant le 10 de ce mois quelques barils de la nouvelle récolte auront été offerts en vente sur votre marché. L'année dernière, il en a été reçu à la Nouvelle-Orléans vingt-quatre barils le 5 août, dont dix-neuf ont été vendus à 9 3/8, et, en 1870, deux barils le 10 août, dont trois de choix ont rapporté 11 cts.

En attendant le jour où l'on commencera la moisson, on fait une guerre acharnée aux étourneaux; ces petits oiseaux sont quelquefois si nombreux et si voraces que, malgré la plus grande attention, ils dévorent beaucoup de riz. Le moyen le plus sûr de les chasser des rizières, c'est à coups de fusils; quoiqu'on en détruise des milliers tous les ans, leur nombre ne semble pas diminuer. ALPHA.

GRANDE ASSEMBLÉE DÉMOCRATIQUE DANS LA PAROISSE DE PLAQUEMINES.—Les démocrates de cette paroisse se sont réunis en "mass meeting", le 13 courant, à la Pointe-à-la-Hache, pour ratifier l'action de la Convention de Baltimore et pour accepter la liste de fusion de l'Etat. L'assemblée était nombreuse et enthousiaste. On a accueilli les noms de McEnery et de Jonas par des applaudissements prolongés. L'assemblée, présidée par M. B. Fontenelle, a unanimement adopté les résolutions suivantes :

Résolu, que nous approuvons et que nous acceptons avec joie la liste de fusion de l'Etat, présentée au peuple de la Louisiane par le comité démocratique et par le comité de la réforme réuni, et que nous recommandons instamment la coopération des membres de ces deux organisations, comme de tous ceux qui désirent la prospérité de l'Etat, pour soutenir cette liste de fusion, qui seule peut régénérer et sauver la Louisiane.

Résolu, que nous approuvons l'action de la Convention de Baltimore en nommant Horace Greeley et B. Gratz Brown pour la présidence et la vice-présidence des Etats-Unis, et que nous acceptons le programme adopté d'abord par la Convention de Cincinnati et ensuite par la Convention de Baltimore.

—Il paraît qu'un ingénieur vient de trouver le moyen de supprimer les chaudières des navires à vapeur, en faisant passer la vapeur sous l'eau. On obtient ce résultat en se servant de ventilateurs doubles qui compriment la vapeur et la poussent hors du bord. Divers avantages résultent de cette suppression. Beaucoup plus d'espace d'abord, une grande sécurité contre les explosions, un moyen enfin de brûler la vapeur. De là une immense économie de charbon et une meilleure ventilation.

Il y a là sans doute un objet fort digne de l'attention des constructeurs fran[illegible].

TEMPÉRATURE.—16 juillet 1872.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	[illegible]	26
12 M.	[illegible]	32
3 P. M.	[illegible]	32
6 P. M.	[illegible]	31

Nouvelles de France.

Nos malles d'Europe sont très en retard depuis quelques jours. Nous en avons reçu une hier qui nous a apporté des journaux de Paris jusqu'au 27 juin.

Nous lisons dans un journal de cette date :

L'Assemblée nationale a continué hier la discussion générale des nouveaux impôts qu'il convient de proposer pour couvrir les déficits du budget. Après un discours de M. Casimir Périer, M. Thiers a déclaré que le gouvernement était d'avis qu'on discutât les diverses formes d'impôt sur les revenus, qui ne sont pas la même chose que l'impôt unique sur le revenu.

La discussion sur le projet de loi relatif à l'impôt sur les valeurs mobilières, qui est une des formes de l'impôt sur les revenus, est à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

La République française, organe de M. Gambetta, engage ce matin ses amis à voter l'impôt sur les matières premières, tout en regrettant que M. Thiers n'ait pas accepté l'impôt sur le revenu.

En revanche, le Temps d'hier soir se prononce avec beaucoup de vivacité contre le système financier de M. Thiers :

"La séance de l'Assemblée, dit cette feuille, a été marquée hier par l'insistance vraiment déplorable avec laquelle M. Thiers cherche à imposer son système économique à la Chambre, en l'acculant dans une position où elle serait obligée d'en admettre au moins le principe. Il y a dans cette manière de faire quelque chose de navrant pour tous les amis de M. Thiers, et tous ceux qui [illegible]."

—On lit dans la Gazette nationale de Berlin :

[illegible]

"Quant au mode de payement, l'Allemagne accorde pour le payement du premier milliard un délai allant jusqu'au 15 février 1873, après quoi elle évacuera les départements de la Marne et de la Haute-Marne dès que le premier demi-milliard sera payé. Le deuxième milliard sera payé dans le courant de 1873, le troisième, d'ici la fin de 1875.

"Jusqu'ici, l'Allemagne a refusé formellement de diminuer l'armée d'occupation (50,000 hommes) à mesure que [illegible] l'évacuation.

"Le ministre des finances a assuré qu'il avait déjà à sa disposition la plus grande partie du premier demi-milliard; que le commencement de l'évacuation ne dépendait donc pas de l'émission de l'emprunt."

Nous lisons, d'un autre côté, dans la Gazette de Francfort :

"On n'est pas d'accord sur l'effectif des troupes d'occupation; cette question a une importance financière, et c'est peut-être pour cette raison que l'on parviendra à tomber d'accord; en effet, la France sera exemptée proportionnellement à l'évacuation, de l'obligation de subvenir à l'entretien des troupes allemandes, et l'Allemagne aura le droit de conserver les forces militaires primitives dans un espace plus restreint, mais en subvenant elle-même à l'entretien de ces troupes, proportionnellement à l'évacuation.

"Un autre point sur lequel on n'est pas d'accord, c'est la question de savoir si, d'ici à 1874, la France et l'Allemagne auront le droit de construire de nouvelles fortifications, l'une dans les départements qui seront évacués, l'autre dans les départements encore occupés."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Une représentation théâtrale, par le temps qui court, est chose rare. Aussi, les amateurs n'ont-ils eu garde de laisser échapper l'excellente occasion que leur offrait, avant-hier, le Shakespeare Club.

Cette société dramatique donnait Richard III.

Un auditoire des plus fashionables était venu applaudir au talent et aux efforts des jeunes artistes.

Miss Blanche de Bar et M. Braughn ont eu le succès de la soirée. Tous les rôles, d'ailleurs, ont été tenus avec une aisance parfaite.

Nos compliments aux membres du Shakespeare Club.

Ils se sont tracé la tâche de développer, de soutenir le goût littéraire. Leurs efforts méritent l'encouragement du public, et certainement toutes les sympathies leur sont acquises.

ARRESTATION.—Les officiers spéciaux, Dumas et Smith, ont arrêté, hier, un homme de couleur, nommé Robert Anderson, accusé d'être l'auteur d'une série de vols commis au préjudice des propriétaires du City Hotel.

Anderson avait, sans doute, le dessein d'ouvrir une maison meublée, car il s'attachait principalement à se procurer des articles de ménage, serviettes, cuillers, couteaux, fourchettes, pièces d'argenterie. Il était parvenu à former un petit assortiment, de la valeur d'une centaine de dollars, quand les agents secrets, par une arrestation en règle, l'ont surpris dans son domicile, rue du Camp, 205, en tête-à-tête avec les produits de ses rapines.

ACCIDENT.—Depuis quelques jours les enfants tombent des arbres comme les fruits mûrs. Pour peu que cela continue l'enfant qui est tombé d'un arbre passera à l'état de cliché.

Espérons, pour le bien de la jeune génération, que, la saison des fruits une fois passée, les boys auront moins de goût pour ce genre de gymnastique.

Voici le fait auquel ces lignes servent d'introduction :

Le jeune Benjamin Butler, âgé de huit ans, s'est laissé choir d'un arbre, dans un terrain de la rue Julie, et s'est grièvement blessé à la tempe. Il a été transporté au domicile de ses parents, rue Dryades, entre Julie et St. Joseph, où on s'est empressé de lui donner les soins nécessités par son état.

AVIS AUX DÉLÉGUÉS DU PREMIER DISTRICT CONGRESSIONNEL.—Conformément à la résolution passée le 8 mai dernier, dans la Convention démocratique, les délégués du Premier District Congressionnel du parti démocrate se réuniront en séance le quatrième lundi de juillet, c'est-à-dire le 22 courant, à midi, dans les salles du [illegible], rue St-Charles, coin Gravier. Cette réunion a pour but l'élection d'un candidat pour le Congrès.

ASSASSINAT.—Un assassinat a été commis, sur la Levée, près de la rue du Quartier, hier, vers 5 heures 30.

Trois hommes se trouvaient ensemble : John Perry, Joseph Netto et un troisième dont le nom est encore inconnu.

Une dispute s'élève entre eux; tout à coup Joseph Netto se jette sur John Perry et l'empêche de faire aucun mouvement pendant que l'individu inconnu frappe le malheureux Perry de deux coups de couteau, l'un au sein droit, l'autre dans le dos.

Joseph Netto a été arrêté [illegible] le meurtrier, celui-qui l'a frappé, Perry ne le connaissait que de vue.

Le blessé a été transporté à son domicile rue Urquhart, près de la rue Espagne, où le Docteur Lewis lui a donné le secours de l'art. Son état est des plus graves.

INVRAISEMBLABLE JADIS.—Si l'on eût écrit, il y a quelques années,—ante bellum—qu'un jour le Lyceum Hall verrait une société panachée d'africains pure de mulâtres, assister à un pareil concert d'amateurs de même robe, on eût crié à l'absurde.

Eh bien! ce qui jadis aurait paru invraisemblable était, hier soir, la vérité même.

Il y avait au Lyceum Hall un grand concert de charité, donné par des amateurs de couleur, devant un auditoire dito, au profit de malheureux également dito. Dans l'assemblée, la gamme complète des tons, de l'ébène par au clarissimo. Ce que nous avons entendu de musique, en passant rue St-Charles, devant le City Hall, nous a paru réjouissant; et à en juger par les cris et les trépignements d'enthousiasme de l'auditoire ne connaissait pas de bornes.

A la porte du City Hall attendait une victoria de maître attelée de deux chevaux bais, appartenant à M. Pinchback, président du Sénat, ci-devant barbier.

O tempora!

NOYÉ.—Un jeune homme d'environ 20 ans, Phillip Mealy, s'est noyé dans le fleuve, à la hauteur de l'avenue Louisiana, hier soir, à sept heures et demie. Son corps a été retrouvé à huit heures, et le coroner a constaté l'identité.

ATTENTAT.—Le docteur Louis Rosech, demeurant rue Thalie, 134, se trouvait hier, à cinq heures et demie de l'après-midi, dans un magasin d'épicerie de la rue Constance, à l'angle de la rue Calliope. Tout à coup un individu du nom de E. J. Reinet est entré dans le magasin, s'est précipité sur le docteur, et lui a porté à la tête plusieurs coups d'un instrument contondant. Le blessé a été transporté à son domicile, dans un état fort alarmant.

RECORDER DU QUATRIÈME DISTRICT.—Hugh McGloin, accusé d'être l'auteur du désastreux incendie de la rue Liberté, a comparu devant le recorder Billings, du Quatrième District. Le sergent Vankirk a donné sur les faits des détails circonstanciés. M. Cooney, avocat des compagnies d'assurance, a soutenu énergiquement l'accusation. Mais les témoignages n'ont pas paru au recorder de nature à justifier une poursuite criminelle, et le prévenu a été renvoyé des fins de la plainte.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE.—Le Conseil s'est réuni à midi sous la présidence du maire Flanders. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

Le maire lit un communiqué de M. Van Norden, président de la banque d'épargne de la Louisiane et agent fiscal de la ville, qui déclare que les directeurs de cette banque, à leur réunion du 11 courant, ont accepté l'ordonnance de l'emprunt de dix millions, telle qu'elle a été amendée le 9 juillet, et [illegible] comme [illegible] entre la ville et la banque d'épargne.

Le maire dit que plusieurs personnes lui ont exprimé leur crainte de [illegible] ne s'était pas [illegible] l'adoption de cette [illegible] qu'il a cru devoir [illegible] à la question du Conseil, après qu'un amendement nécessaire eût été accepté.

M. Lewis présente alors le rapport du département de police pour le mois de juin.

Ce rapport établit que 2,121 personnes ont été arrêtées le mois dernier et qu'elles devaient les différentes cours de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

M. Lewis présente aussi le rapport détaillé des frais d'entretien [illegible]

[illegible]

M. Shaw présente aussi une ordonnance pour autoriser la destruction par le feu de certains faux billets de ville et ceux laissés en blanc; à savoir tous ceux de l'émission de 1871, portant dix pour cent d'intérêt, excepté ceux qui sont autre[illegible] de 1870, portant 7 pour cent d'intérêt, qui appartiennent à la Trésorerie par transfert avec subrogation; tous les billets de ville laissés en blanc, et tous les billets rachetés.

Cette ordonnance est déposée sur le bureau.

M. Shaw présente une troisième ordonnance pour autoriser le règlement de certains mandats de police métropolitaine se montant à la somme de $8,197.22.

Le maire désire savoir s'il y aura jamais une fin à ces mandats de police métropolitaine?

M. Remick demande de renvoyer cette ordonnance à mardi prochain.

M. Shaw défend son ordonnance, mais en dépit de ses efforts, elle est finalement déposée.

Après quelques débats sur des sujets de peu d'importance, pendant lesquels les administrateurs ont mis le mot pour rire échangent entre eux certaines plaisanteries, M. Shaw toujours disposé à prendre la parole, demande que l'administrateur des Améliorations soit autorisé à présenter à la prochaine séance du Conseil, un rapport sur la condition du chemin de fer de la rue des Magasins, à partir de la rue Tolédano jusqu'à la rue Joseph.

M. Lewis demande que l'administrateur soit autorisé à faire un rapport sur la condition générale de tous les chemins de fer de la ville.

La motion est adoptée ainsi que l'amendement.

M. Lewis propose d'accorder $400 aux compagnies de milices de la Nouvelle-Orléans, pour payer les coups de canon tirés en l'honneur du 4 juillet.

La proposition est adoptée par tous à l'exception de M. Walton qui vote non.

M. Lewis demande à présenter plusieurs ordonnances.

Le maire lui refuse la parole.

M. Cockrem propose une ordonnance pour le transfert de la bâtisse en fer au City Park en 60 jours.

L'ordonnance est déposée sur le bureau. Suivent des débats pour la nomination, par le maire et Conseil, d'un nouveau gardien des archives de la municipalité.

M. Shaw dit que les archives de la ville sont précieuses et qu'il est urgent d'avoir un gardien.

Le maire dit qu'il est son avis la chose n'est pas nécessaire, mais que si le Conseil lui désigne des noms comme candidats pour cet emploi il les prendra en considération.

Le Conseil s'ajourne alors et les administrateurs se dirigent déjà vers la porte, quand M. Bonzano déclare que l'ajournement est mal pris.

Le maire et les administrateurs retournent alors à leurs fauteuils.

M. Delassize soumet de nouveau au Conseil l'ordonnance pour l'extension et l'amélioration des water-works de la ville, et demande que l'on prenne des mesures à ce sujet. M. Remick propose en riant de renvoyer cette affaire à la semaine prochaine.

M. Delassize paraît fort dépité, mais ne dit mot.

Sur motion, le Conseil s'ajourne.

Conseils de Guerre.

ASSASSINAT DE LA PLACE DE LA BASTILLE, CONDAMNATION A MORT.

Jacquet (Charles-Félix), âgé de trente-deux ans, qui comparaît devant le conseil de guerre, a été, de 1859 à 1861, attaché au service du prince Napoléon; il est ensuite devenu valet de pied chez M. de Cambacérès, où il est resté pendant quatorze mois. Enfin, en 1867, après avoir servi comme employé chez M. Dusautoy, il a été employé à l'Exposition comme surveillant d'une série. Voilà la partie brillante de son existence.

En quittant l'Exposition, Jacquet a descendu de plusieurs degrés l'échelle de la domesticité, et, après avoir servi des ducs et des altesses sous des lambris dorés, il est entré comme garçon dans une des nombreuses maisons de tolérance qui avoisinent le Champ-de-Mars. C'est là qu'il a passé les quatre dernières années.

Pendant la Commune, Jacquet a fait partie, comme simple garde, du 167e bataillon, mais son rôle dans le mouvement insurrectionnel paraît très effacé. Il paraît certain que Jacquet n'a fait aucune sortie.

Mais, ce qui est beaucoup plus grave, c'est que, dans la journée du 25 mai, sur la place de la Bastille, Jacquet a déchargé deux coups de chassepot sur un individu resté inconnu.

Après l'audition des témoins, le président avertit le commissaire du gouvernement et le défenseur qu'il posera au conseil la question de savoir si le meurtre reproché à l'accusé a été commis avec préméditation.

M. le capitaine Jolly soutient l'accusation.

Me Crochard, dans l'intérêt de l'accusé, tente de généreux efforts.

Le conseil se retire pour délibérer; il rentre en séance au bout d'un quart d'heure et rend un jugement affirmatif sur toutes les questions, qui condamne Jacquet à la peine de mort.

—On se rappelle les actes de barbarie sauvage commis, le 8 janvier 1871, à Grenelle, sur deux sergents de ville.

Des deux victimes, les frères André, l'un, Jean-Baptiste, était mort après une affreuse agonie; l'autre, Constant, mené, frappé, contusionné, meurtri, avait été traîné dans un poste de gardes nationaux avec son frère, mais avait pu échapper au sort de ce dernier.

La justice fait par mettre successivement la main sur trois auteurs principaux de la scène horrible de Grenelle. Bothran, Doré et Meyer comparurent devant la cour d'assises de la Seine, qui les condamna à la peine de mort.

Aujourd'hui c'était le tour de Sauvageot. Mis en arrestation quelques jours après la condamnation de ses complices, il est venu répondre devant le jury aux graves accusations qui sont portées contre lui.

Après l'interrogatoire et les dépositions des témoins, qui n'ont fait que reproduire les faits déjà établis à l'audience du 31 mai, M. l'avocat-général Benoist, qui avait porté la parole contre Bothran, Doré et Meyer, a demandé la condamnation de Sauvageot.

Me Jeancart, avocat, a présenté la défense.

Après le résumé des débats présenté par M. le président, le jury se retire dans la chambre de ses délibérations et en revient bientôt avec un verdict qui déclare Sauvageot coupable d'arrestation illégale avec tortures corporelles et menaces de mort. Il n'y a pas de circonstances atténuantes.

En conséquence de ce verdict, la cour, après avoir délibéré, condamne Sauvageot à la peine de mort.

—Doré, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, a tenté de se briser la tête contre le mur de sa prison. Un gardien l'a arrêté dans son élan, et les meurtrissures ne sont pas graves. [illegible]

—On se rappelle que pendant la guerre, les Prussiens, non contents d'emballer les pendules, enlevèrent des titres, papiers et valeurs dans plusieurs maisons ou villas de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. [illegible]

—La princesse Joséphine Soulouque, fille de l'ex-empereur d'Haïti, Faustin Soulouque, s'est mariée, il y a quinze jours à Londres, avec M. Antoine Barruel, dont le père a été créé marquis et duc de la Souloucie par Soulouque au temps de sa puissance.

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Une Cérémonie.

Londres, 16.—Lady Kellogg a eu un grand [illegible] fois, les journaux de Londres conviennent tous qu'elle a été parfaite dans le rôle de Violetta. Elle a reçu les félicitations du prince et de la princesse de Galles.

EGYPTE.

Perquisition [illegible] de conseil [illegible].

Alexandrie, Egypte, 16.—Une commission militaire siège maintenant pour instruire l'affaire entre le consul-général Butler et les officiers du Khédive. Les généraux Loring et Reynolds et le major Campbell attestent des circonstances qui, dans leur jugement, montrent clairement que l'affaire était préméditée par Butler et ses amis, leur but étant d'attenter à la vie du major Campbell, qui a été dangereusement blessé. Butler est parti d'Alexandrie ce matin par le steamer de la malle.

AUSTRALIE.

San Francisco, 16 juillet.—Le steamer Mohongo, arrivé d'Honolulu, aujourd'hui, a apporté les nouvelles suivantes :

Nouvelles-Galles du Sud.

Le ministère a été réélu et aura une bonne majorité dans le Parlement. De belles veines de cuivre ont été découvertes près de Bundaberg et Burr. Le rendement des mines d'or a diminué à cause du manque d'eau, mais les retours d'or sont bons. Les revenus publics ont considérablement diminué.

Le steamer Clarence, de Sydney pour Grafton, a fait naufrage et s'est totalement perdu le 3 juin. Les passagers et l'équipage ont été sauvés. L'Young Australia s'est perdu quelques heures après son départ de Brisbane pour Bombay avec une cargaison de 400 balles de laine et autre fret.

La Chambre de Commerce de Victoria a publié une protestation contre la suspension du contrat de la malle de Californie.

HAVANE.

Un bulletin de [illegible] de la Havane.

Havane, 16, par Key West.—Le comte Valmaseda, ex-capitaine-général, s'est embarqué aujourd'hui pour l'Espagne. [illegible] du colonel Ortiz [illegible]

Le journal La España a suspendu sa publication. Don Javier Vigil a été nommé commissaire politique de Pile.

Le steamer Alma Moncada partira bientôt pour New-York, en route pour l'Espagne.

L'expédition partie d'ici il y a quelque temps, pour aller à la recherche du trésor caché près de Laguna de Cortés, dans le district de la Vuelta Abajo, est revenue désappointée. Elle n'a rien trouvé.

Le général Acosta est gouverneur du Fort Cabana et de Morro Castle, retournera bientôt en Espagne.

Le fort Monacillo, à Nuevitas, a été frappé par la foudre dans la nuit du 10. La poudrière a fait explosion, et sept artilleurs ont été tués. Un canon a été emporté à une distance de 300 pieds de l'embrasure. Le gouvernement civil enlain a accordé aux coolies la liberté de retourner en Chine, après avoir rempli certaines conditions.

Le Diario, commentant la saisie de la goëlette "Pioneer," dit que le navire est un pirate, non un corsaire, et le commandant du Moncada a décidé la question lorsqu'il a pris le navire et l'a amené à Newport. Si cette goëlette eût été un corsaire, il se serait [illegible] corsaire est une violation du droit des gens [illegible] appartenant à une nation reconnue comme belligérante.

DIVERS.

Affaires Stokes.

New-York, 16 juillet.—On croit que le privilège de caution sera refusé à Stokes, et que son prochain procès aura lieu dans le comté de Saratoga.

Visite de Mississippiens à Long Branch.

Une lettre de Long Branch dit : Membres de Mississippi, dont les noms ne sont pas rapportés, ont fait une visite au cottage présidentiel, hier.

Démocrates pour Grant.

Le général Porter doit publier bientôt une liste de démocrates qui doivent prononcer des discours pour Grant, dans la prochaine campagne électorale.

Le général Banks pour Greeley.

Une dépêche de Boston au Herald donne à entendre que le général Banks a épousé la cause de Greeley et Brown.

Assez de Tweedisme.—Vengeance et Promesses.

San-Francisco, 16.—Deux Irlandais ayant demandé de l'ouvrage à un fermier près de Benton, comté d'Almeda, le fermier leur a répondu qu'il avait assez de Chinois pour faire sa besogne. Ce matin, il est découvert, que [illegible] feu aux bâtiments [illegible] ont été condamnés

Le grand Tweed.

Albany, 16.—Le procès de W. M. Tweed a commencé aujourd'hui à la cour suprême. Le prévenu a une douzaine d'avocats pour sa défense. Ceux de la poursuite sont Chas. O'Conor, Tilden et Peckham. Motion a été faite pour que la cour rendit un jugement pour une somme nominale, au moyen de quoi l'affaire aurait portée immédiatement à la Cour d'Appel. O'Connor s'est opposé à cette motion, croyant qu'il est de son devoir de pousser l'affaire avec ardeur. [illegible] la défense a réclamé le droit d'être entendue, sur quoi la cour a décidé qu'on entendrait les plaidoiries dans l'affaire réunie de Tweed et Connolly; en conséquence [illegible] avocat de Tweed, a fait le plaidoyer d'ouverture.

Les Irlandais français à Chicago.

Chicago, 16.—Le corps de musiciens français a été reçu par le maire Medill ce matin. Il leur a lu les résolutions du Conseil de ville, adoptées pour [illegible] corps l'hospitalité de la cité. Ils ont donné un concert aujourd'hui à l'Eglise Baptiste de l'Avenue de Michigan. La foule était immense et l'enthousiasme a été grand.

La brochure de Catacazy publiée dans le Herald.

New-York, 16 juillet.—Un [illegible] de Catacazy, datée de Paris, juillet, a été publiée dans le Herald. L'ex-ministre [illegible]

Proclamation des Républicains de Californie.

San Francisco 16 juillet.—Le Bulletin, le Chronicle, et d'autres journaux républicains, présentent le comité républicain d'Etat d'empêcher Geo. Gorham, secrétaire du Sénat des Etats-Unis, de prendre aucune part à la campagne de Californie, donnant que son intervention lui ferait perdre [illegible] des votes de la [illegible] comme l'ami spécial des monopoles des chemins de fer.

Double tragédie.

Louisville, 16.—Il y a une semaine, Thomas Knowles, de Henryville, Indiana, fut assailli par son neveu, Knowlan, à cause d'une querelle. Hier soir, les deux hommes se sont revus pour arranger leur querelle. Mais tout aussitôt Thomas tira un revolver et fit feu sur son neveu, Knowlan, qu'il atteignit au ventre, lui infligeant une blessure mortelle. Celui-ci déchargea son revolver contre Thomas et le tua sur la place. Cette affaire a causé beaucoup d'excitation dans le voisinage où les deux hommes étaient bien connus et estimés.

"Raleigh, 16.—Le meeting conservateur de ratification [illegible] grande foule [illegible] Ripton, le major [illegible] Miller, de la Géorgie, le gouv. Graham et autres orateurs.

Le meeting était plein d'enthousiasme et une ratification [illegible]

[illegible]

Boston, 16.—Le [illegible] Fredonia, le 4 juillet, pendant qu'il voyageait en Amérique.

Galveston, 16 juillet.—Le [illegible] de coton nouveau a été vendue [illegible] par Peck et Wilkins à Richard et Hawkins à 35 cents la livre.

Observations [illegible]

Les probabilités ne [illegible] rien de sud, ni de l'est [illegible] changement important dans la température.

FINANCES.

Passe du Sud-Ouest, 16 juillet.—Arrivé, la goëlette Helena, [illegible] avec des fruits; la barque Duburg, en quarante-cinq jours de Bordeaux, avec le Sept et une cargaison générale; la goëlette Gertrude, en quatre jours et demi de Rosina, avec des fruits.

RIVIÈRES.

Hauteur des Fleuves, Mississipi, etc.

Vicksburg, 16 juillet.—Descendus, les steamers City of Quincy et le Grenadier Allen. Temps chaud et clair.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Liverpool, 16 juillet au soir.—Coton assez ferme. Middling 10 3/4 à 11 1/8. Orléans 11 à 11 1/8. Vente 8000 balles.

Marchés Américains.

New York, 16 juillet.—Coton ferme. Vendu 460 balles. Middling 22 3/4. Orléans 23.

New York, 16 juillet.—Argent doux de 3 à 4 sur demande. Sterling plus 9.00 7/8. Or 114 3/8 à 1/2. Gouvernements [illegible]

Savannah, 16 juillet.—Coton calme. Middling 20 1/2. Stock 751 balles.

Charleston, 16 juillet.—Coton plat. Middling nominal à 21. Stock 2050 balles.

Mobile, 16 juillet.—Coton plat. Low middling 20 1/2. Stock 503 balles.

Galveston, 16 juillet.—Coton nominal. Bon ordinaire 20 1/2. Stock 590 balles.

—On lit dans le Progrès de Charleroi :

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le tribunal vient de condamner l'Union et le Journal de Charleroi à 2,500 fr. de dommages-intérêts envers M. Pierre Legrand, pour l'avoir calomnieusement qualifié de [illegible] et à la publication des jugements à leurs frais.

M. Duval, préfet de Bordeaux, dont la santé avait, ces derniers temps, donné de sérieuses inquiétudes, est aujourd'hui en voie de guérison.

Cette indisposition du préfet n'avait pas été étrangère à l'ajournement de l'élection de la Gironde.

On affirme, cependant, au ministère de l'Intérieur, que cette élection aura lieu avant les vacances parlementaires.

—Nous lisons dans le Memorial diplomatique :

Le cabinet de Berlin travaille activement à resserrer l'alliance entre l'Allemagne et l'Angleterre. Le prince de Bismarck a l'intention de conclure avec le cabinet anglais un traité de commerce de nature à augmenter considérablement les débouchés de l'industrie allemande dans le Royaume-Uni.

La reine Victoria s'empresse personnellement à seconder ce projet, auquel M. Gladstone se montre très favorable.

—Nous avons donné récemment le chiffre de la population lyonnaise (318,000 habitants) : voici, d'après le dernier recensement, celui des habitants de Marseille : 312,000 habitants.

Marseille a donc 4,122 habitants de moins que Lyon, qui conserve, grâce à cet appoint, son rang de deuxième ville de France.

L'Affaiblissement.

Il est nécessaire, en vue de la santé du corps, que les matières nutritives [illegible] que les organes [illegible] soient [illegible] digérée et assimilée. Il est donc évident qu'une bonne digestion et une assimilation parfaite sont essentielles à la vigueur du corps, et il est prouvé que l'Amer Hostetter est tellement puissant que les classes intelligentes, dont les opinions sont basées sur des observations, comme le seul spécifique absolu pour la dyspepsie et les maux qui en découlent.

Lorsque le système, est par excès de travail, soit par les inquiétudes, soit par une maladie quelconque, est affaibli, [illegible] que les particules dont nous venons de parler [illegible] Les éléments qui devraient rester dans le sang et enrichir un dépérissement [illegible] de la faiblesse, il en résulte la maigreur, la débilité, l'irritation des nerfs, le découragement [illegible] affaiblissement général et rapide.

C'est dans un cas de ce genre que les propriétés de l'Amer Hostetter se montrent le mieux. [illegible] un changement [illegible] reconnaissant [illegible]

17juillet—MeVD

Décédée ce matin, à 3 heures, Veuve AVELINE VIGIER, âgée de 66 ans. Les amis de la famille et ceux de ses fils William, Charles et John Vigier, et les membres de la Société Française, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, Mercredi, à [illegible] heure de l'après-midi. Le convoi partira de la [illegible] rue Canal, entre Tremé et Marais.

Décédée le 16 juillet 1872, à 1 heure et demie de l'après-midi, à l'âge de 23 ans et 9 mois, Dame Veuve JOHN B. LEFEBVRE, née Louise Augier. Les amis et connaissances des familles John B. Lefebvre, Andry, Alex. LeMat, Jules Aldigé, et J. M. Orfil sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce mercredi, 17 juillet, à 5 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, [illegible] rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

Décédé hier, à midi passé, à l'âge de cinquante-deux ans, PIERRE SIMON CHAZAL, natif de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances et ceux de son frère JEAN CLAUDE THOMAS CHAZAL, sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Miro, entre Bienville et Conti.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service anniversaire sera célébré à l'église St-Marie, à sept heures du matin, JEUDI, 18 de ce mois, pour le repos de l'âme de feu DENIS MARCHAL. Les parents et amis des familles Marchal et Trotot sont priés d'y assister.

Club Greeley et Brown du Cinquième Ward.—Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1872. [illegible] JOHN H. BRADY, Secrétaire.

Attention ! Club Central d'Orléans.—Les Membres résidant dans le Premier District, du Canal [illegible] sont priés de se réunir AUJOURD'HUI, le 17 juillet 1872, à 7 heures et demie, [illegible]
Par ordre du Président,
Le Secrétaire : J. COUDOT.

AVIS.—Ni le capitaine, ni les consignataires du schooner italien SILENZIO, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

Les consignataires par le schooner SILENZIO, capitaine F. Rizzo, venant de Gênes, sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, Premier District, vis-à-vis la rue [illegible] ou autrement elles seront emmagasinées à leurs risques et frais.

Avis ! La vente aux enchères [illegible] faite sur la Levée.
A. LANATA,
Nos 9 et 11, rue [illegible]
17 juil—2t

EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE SILENZIO.—Venant de Gênes—300 caisses Macaroni et Vermicelle d'Italie, 100 caisses Vermouth Martini Sola & Co., 25 caisses huile d'olive, 25 caisses [illegible], 4 caisses [illegible].
A vendre par
ANT. LANATA,
Nos 9 et 11, rue [illegible] entre Chartres et Levée.
17juil—2t

En Débarquement
Du navire "Silenzio", de Gênes.
300 caisses VERMOUTH Martini Sola, [illegible] FARINE d'Italie, [illegible]
A vendre par
U. MARINONI.
16 juil—3t

Demande de Chambres.

ON demande des CHAMBRES meublées. [illegible]
A. GAVERNE.
[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.
17......CHARTRES......17
A. BROUSSEAU offre aux prix de New-York, des TAPIS IMPORTÉS.—Ingrain, Moquette, rouge de Turquie, etc., par pièce ou par verge. STORES, couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX damassés et dentelle, BROCATELLES, etc.
14 juil—3t dim,merc,ven

A VENDRE
A L'AMIABLE, A UN BAS PRIX,
UN [illegible]
[illegible]

Une JUMENT [illegible]

J. H. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,
123 et 125, rue Vieille-Levée, 123 et 125.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS — Nos 123 et 125 rue Vieille-Levée.

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petite boîtes. Toutes espèces de Candis à la crème. Toutes espèces de Candis mangues. Candi Bear. Candi sucré (Hoarhound). Candi noir. Candi Bar. Popping Kisses américaines. Pâte de Jujube. Toutes espèces de Chocolats. Bonbons. Dragées fines;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toutes espèces de GATEAUX
GATEAUX DE MARIAGE
faits sur commande dans le plus court délai.

En importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
[illegible]
qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CASSE, etc.

Sirops de Fruits
FRAISES,
FRAMBOISES,
MURE,
GROSEILLE,
LIMON,
ORANGE,
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CRÊME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NAUGHEL,
MEAD,
VINAIGRE.

A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 123 et 125 de la rue Vieille-Levée.
1 oct—[illegible]

J. A. PREMBOUNE. HENRI CHAURANT.

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.
Successeurs d'E. TURPIN (RED STORE)
93 ... Rue Vieille-Levée ... 93

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médailles avec Premium au Louisiana State Fair). GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.

Importation directe d'articles pour Confiseurs. GATEAUX.

SIROPS au Jus de fruits, INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité.

Importateurs de Jus de fruits, tels que : FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, etc.

H. CHAURANT & Co.,
RED STORE.
93......Rue Vieille-Levée......93

Souscription Patriotique Française pour la libération du Territoire.—Comité de la Nouvelle-Orléans.—Dans sa séance du 25 juin 1872, le Comité a décidé que la souscription serait close au 1er août 1872. En conséquence, les souscripteurs [illegible] à verser leur souscription avant la date fixée pour la clôture de la souscription. Le Trésorier sera visible tous les jours, les dimanches exceptés, chez MM. Rochereau et Cie, négociants, rue St-Louis, 16 et 18.
J. B. SEGUIN,
Trésorier par intérim.
PASCALIS-DOMINGUEZ, Secrétaire.

PHARMACIE A VENDRE.

DÉSIRANT me retirer des affaires pour m'occuper exclusivement de la préparation de mon SIROP PECTORAL BALSAMIQUE, j'offre de vendre mon établissement à des conditions très-raisonnables. Une personne qui voudrait entreprendre le Commerce des Drogues a une bonne occasion de s'assurer un excellent établissement et une très bonne clientèle en ville et à la campagne. En attendant, je vendrai tout mon stock composé de Drogues, Médicaments, Produits chimiques, Médicaments patentés français et américains, en bloc ou en gros aux acheteurs de la [illegible].

Les marchands de la campagne et les pharmaciens sont invités à venir les examiner avant de faire leurs achats ailleurs.
F. P. DUCONGE,
No 43 de la rue de Chartres, N. O.

BANDAGES HERNIAIRES.

DES charlatans ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. J. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent la descente de la matrice; il n'y a rien de comparable ici ou en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion; aussi les malades ne devraient-ils pas hésiter à se procurer ces instruments dont la supériorité est aujourd'hui reconnue. C'est le fruit de trente-cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.
J. H. SPILLMAN,
Inventeur et Fabricant,
Au No 203 de la rue Baronne.
Il se charge de la pose des bandages.

Avis.

M. E. P. TOUPART étant devenu, aujourd'hui, bien associé, les affaires de la maison se feront désormais sous la raison
M. A. DE LIZARDI & Co.
M. A. DE LIZARDI.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1872.

Cow Peas. Cow Peas.

100 Sacs FEVES de la Caroline, 10 Sacs FEVES noires. A vendre à bas prix par [illegible] 48 Vieille Levée.

Bière de J. JEFFREY & Co.

150 Barils bière de J. Jeffrey & Co. [illegible]
A vendre par J. E. SOLARI, 45 rue Royale.

En Détail ! En Détail !

SPAULES [illegible] au Sucre, [illegible]
A vendre par
E. R. CHURCHILL,
Au No [illegible] de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Gravier.

Avis.

UN COURTIER DE COTON établi au Havre, désirerait représenter comme Agent une bonne Maison de la Nouvelle-Orléans. S'adresser à M. J. P., boite de la Poste, No [illegible], Havre. [illegible] M. François J. Hoffman, à la Nouvelle-Orléans.

Mme LEONCE,
DOCTEUR ET PROPHÉTESSE,
INFORME sa nombreuse clientèle qu'elle a fixé ses [illegible] au No 179 RUE REMPARTS, entre Ste-Anne et Dumaine, où elle continuera à s'occuper [illegible] du PASSÉ, du PRÉSENT et de l'AVENIR. [illegible] de MARIAGES, VOYAGES, etc., etc.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61......RUE TCHOUPITOULAS......61
NOUVELLE-ORLÉANS.

M. Philip A. Cohen
a été associé dans notre maison, à partir d'aujourd'hui, et signera le nom de la Société, qui reste la même.
BOOTH & SEYMOUR,
Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, 66 et 68 de la rue Fulton.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1872.

ANT. CARRIÈRE. D. CARRIÈRE. E. I. CARRIÈRE.

A. CARRIÈRE & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, etc. etc.
No 42 rue Vieille-Levée.
REÇOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, Liqueurs, Huile d'olive, Porto et Sherry, Huile d'olive. Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Perdu !

RUE Claude, entre Ursulines et Claiborne, une enveloppe renfermant quelques papiers. Une récompense de 5 sera donnée à la personne qui rapportera la dite enveloppe avec son contenu au No 30 Passage de la Bourse.

PROVISIONS ! PROVISIONS !

250 barils Porc Mess. 100 barils Porc Mess prime, 25 barils Porc Rump, [illegible]
A vendre par E. E. CONVERSE & CO,
Au No 35 de la rue des Magasins.

PÊCHES DÉLICIEUSES.

Les plus grosses et les meilleures pêches de la saison se vendent au nouveau magasin du Dépôt de la rue du Canal, No 146, et au No 3 de la rue Burgundy. Les variétés connues sous les noms de May Beauty, Crawford, Chinese Cling et Grosse Mignonne. [illegible]
V. LAMANTIA.

Changement de domicile.

[illegible]

AVIS.

Me JH. BONNOT informe ses amis et connaissances et le public en général qu'il a acheté [illegible] DE POMPES FUNÈBRES [illegible] de M. A. DUBOUCHET [illegible]

Les personnes qui doivent à l'ancien établissement sont invitées à payer le montant de leurs dettes [illegible] M. ANT. BONNOT qui est seul chargé [illegible] et a seul le droit de signer [illegible]. BONNOT.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET toutes sortes de produits de l'Ouest.
Aux Magasins bleus.
Coin Vieille-Levée et Bienville,
Nlle-Orléans.

JNO. T. MICHEL. GEO. Mc D. MARSHALL.

Jno. T. Michel & Co.
COURTIERS DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,
Encanteurs et Agents Généraux [illegible]

CAZADE & CROOKS,
No 98 Beaver Street,
NEW-YORK.
Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD, DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils auront régulièrement [illegible]
M. WASHINGTON MORTON, [illegible]

TAXES DE VILLE.

LES contribuables voudront bien se rappeler que [illegible] QUINZE JOURS [illegible]
JNO. S. WALTON, Administrateur des Finances.

Ne [illegible] pas la grossière d'Hostetter [illegible]

Sauvage's Bitter [illegible] Saturday Apéritif.

[illegible]

AVIS.

[illegible] AUGUSTIN, Avocat, Notaire [illegible]

Poudre Levain de John E. Dunham

[illegible]
[illegible] W. TAIT & CO.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

[illegible]

A Louer,

LA BELLE MAISON No [illegible]

A Vendre,

Une jolie maison [illegible]

A Louer,

[illegible]

Correspondance.

Quartier-général du parti Libéral de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 15 juillet 1872.

A l'Editeur du "Times" de la Nlle-Orléans.
[illegible]
Je suis, respectueusement, etc.
D. B. PENN, Président.

Nlle-Orléans, 14 juillet 1872.

A M. D. B. Penn, président du comité du parti Libéral de l'Etat.

Cher monsieur : Le seul argument présenté contre la cause libérale par ceux qui s'assemblent [illegible]

[illegible]

J. R. WALTON.

Quartier-Général du Parti Libéral, Nlle-Orléans, 15 juillet 1872.

Au Colonel J. R. Walton.

Cher Monsieur : En réponse à votre lettre d'au-jourd'hui, permettez-moi de vous dire que le but [illegible]

D. B. PENN,
Président du Comité Central du parti Libéral.

Quartier-général du parti Libéral de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1872.

A l'Hon. H. C. Warmoth, gouverneur.

[illegible]

D. B. PENN,
Président du comité exécutif Libéral.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1872.

A M. D. B. Penn, Président du comité Libéral de l'Etat.

[illegible]

H. C. WARMOTH.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 16 JUILLET—CLASSE No 168.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, le sont au public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co., Concessionnaires.
Rue St-Charles, [illegible] Nlle-Orléans.
Nous certifions [illegible]
[illegible], Commissaires.

Chemin de Fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.
CHAS. A. WHITNEY & CO., AGENTS.
Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1872.

A DATER de SAMEDI, 20 du courant, et tant que durera le travail du changement de la voie, AUCUN FRET OU MARCHANDISES ne seront reçus par le Chemin de Fer. La circulation et le transfert du bagage NE SERONT PAS INTERROMPUS. On recevra le fret sous peu. Il en sera donné avis.
16 juill 1t

CHAMPAGNE
Chs. FARRE
REIMS.
SEULS AGENTS AUX ETATS-UNIS,
Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,
No 99 et 92 BIENVILLE STREET,
Nlle-ORLÉANS.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.

Bureaux, No 5 de la rue St. Pierre.

Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1872.

PREMIER ÉTAT ANNUEL.

La Compagnie d'Assurance du Peuple publie l'état suivant, pour la première année expirée le 30 juin 1872, ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1872. Sur risques d'incendie	$69,884 25	
de rivières	2,735 14	
de mer	31,855 60	
Total des primes	$104,474 99	
En moins—primes non gagnées	47 50	
Montant net des primes reçues	$62,596 32	
[illegible]	[illegible]	
Rédaction (rebate)	$3,621	
Réassurance	261	
Impressions et publication de la charte	1,280	
Fournitures de bureau	[illegible]	
Salaire, dépenses générales, commissions, loyer, taxes, escompte et intérêts	4,[illegible]	
Réservé pour risques non expirés	[illegible]	
Bénéfices nets	[illegible]	

L'actif de la compagnie est comme suit :

Billets pour actions de capital	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	4,[illegible] 79
Actions de banques et autres actions	25,[illegible]
Prêts sur hypothèque	25,000
Prêts garantis	[illegible]
Timbres	[illegible]
Mobilier et installation du bureau	1,674
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRAHOUR, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, à la Nouvelle-Orléans, [illegible] juillet 1872.
ANT. DORISCOURT, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion du Conseil de Direction, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Il est résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT, sur le capital payé, est, par les présentes, déclaré et porté au crédit des billets d'actions, qu'un dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, [illegible] des primes [illegible] expirée le 30 juin 1872 sera payé à dater du premier lundi d'août 1872.

DIRECTEURS.

R. M. Davis,	Jos. David,	H. Manuel,
A. Socola,	P. Jourdain,	A. Haber,
B. England,	A. J. Beane,	B. Duncastre,
J. E. Gourdain,	G. L. Fièvre,	S. Gumbes,
M. A. Lhombian,	F. Stadler,	B. Fangue,
F. M. Mouleaux	V. Brodeuse,	F. Schumacher,
M. Usley,	J. B. Solari,	J. Newhauser,
	Jos. [illegible],	H. Dresovich.

30 juillet—1an

SOURCES DE CRAB ORCHARD AU KENTUCKY.

L'Hôtel a été agrandi et offre encore plus de confort que par le passé. Il est prêt à recevoir les voyageurs.

Prix de la pension, $3 par jour, jusqu'au 1er juillet, [illegible] par mois, [illegible] juillet et août.

Moitié prix pour les enfants et les domestiques.

Les compagnies ont l'intention, et sont en mesure de faire de leur établissement, l'égal de tous les hôtels de ce genre en Amérique. Ils sollicitent donc le patronage des personnes du Sud.

Le général Thos. M. Taylor dirige le bureau. Il ne négligera rien pour rendre le séjour de l'Hôtel agréable aux pensionnaires.

Les diligences sont à six heures de Louisville, par le "Knoxville Branch de L. & N. R. R."

Les propriétaires voudraient correspondre avec les dames qui tiennent des maisons d'éducation. Ils se proposent d'établir aux Sources un Institut de jeunes demoiselles.
SHELBY & THORNL, Propriétaires.
9 juil—3m 2juil

Conditions Avantageuses.

AVEC dix dollars comptant et cinq dollars par mois pendant un petit nombre de mois subséquents, vous pouvez vous procurer un des trésors pour votre famille, que l'on appelle la MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER.
Bureaux, 129, rue Royale.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
Bureaux, No 10 de Passage de la Bourse.

SECOND ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le second trimestre, expiré le 30 juin 1872.

Primes d'incendie	$196,366 58		
de mer	55,136 53		
de rivières	54,559 35		306,062 46
En moins—primes non expirées	$143,367 36		
En moins—primes [illegible]	1,[illegible] 16		149,[illegible] 36
Montant net des primes			$154,[illegible] 10
Pertes sur l'incendie	3,[illegible]		
sur mer	5,[illegible]		
sur rivières	3,[illegible]		
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]		
Réassurance	$27,187 00		
Rédaction (rebate)	18,271 [illegible]		
Dépenses générales	2,[illegible]		
Timbres du revenu	13,[illegible]		
Profits et pertes	[illegible]		168,177 [illegible]
En plus—3 7/12 pour cent d'intérêt pour le second trimestre sur le capital payé	22,840 48		
En moins—escompte et intérêt	20,869 62	1,[illegible]	139,132 07
Bénéfices nets			[illegible]

—ACTIF—

Billets d'actions	$[illegible]
En caisse	174,949 [illegible]
Billets et effets à recevoir	513,950 [illegible]
Actions et Bonds	119,653 [illegible]
Propriétés foncières	143,300 [illegible]
Primes en voie de recouvrement	11,341 [illegible]
Assessment de 65 pr cent sur 187,810 43	80,[illegible] 77
	$1,104,383 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
C. GAVARRE, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 5 juin 1872.
G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes du second trimestre de 1872, sujettes à l'assessment et s'élevant à $137,810 43. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS —

G. Cavaroc,	S. Gumbel,
Chs de Ruyter,	A. Poincy,
Léon Hans, Jr.,	J. Bott,
E. F. Mioton,	F. S. Wilde,
W. Agar,	L. Queyrouze,
	A. Thibaut.

Avertissement.

Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener.

LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, état du Vermont, LE DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER pour la ville de la Nouvelle-Orléans et des villes et des villages de Gretna, Algier, Mcdonough, Jefferson City, Carrollton, Mandeville, Milneburg et de tous les autres villages qui bordent le Mississippi à la Nlle-Orléans, DE NOS PATENT BOTTLE STOPPER FASTENERS [illegible]
PABLO & CO.
Manufacture d'eaux minérales, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale.

J. E. MERILH. F. CAZAUMAYOU.

J. E. MERILH & Co.
179......Rue Poydras......179
MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET CRÉPINS.
ONT constamment en magasin un fort stock de peaux de Veau à Calzons, [illegible]
CORDONS DE SOULIERS [illegible]

Compagnie d'Assurance HOPE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Bureaux, No. 24 rue du Camp.
QUINZIÈME TABLEAU ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1872	$[illegible]	
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques maritimes	24,[illegible]	
Sur les risques de rivières	11,784 [illegible]	$[illegible]
Montant non gagné de fonds de réserve		20,[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir : Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	
Réassurance	[illegible]	
Primes remises	[illegible]	
Taxes, loyer, gages et autres dépenses	[illegible]	[illegible]
Montant porté au fonds de réserve pour les risques non expirés le 30 avril 1872	[illegible]	
Dividende de 10 pour cent	[illegible]	

L'actif de la Compagnie est comme suit :

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
[illegible], Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE
IMPORTATEURS
VINS, LIQUEURS, &c.,
FABRICANTS DE SIROPS.
[illegible] Vieille-Levée.